

EXPERIAL
C O N S E I L

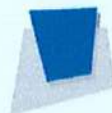
Membre  Alliance
eurus

ASSOCIATION « RIVAGES PROPRES CÔTE D'OPALE »

2 Boulevard Beaucerf
62200 BOULOGNE-SUR-MER

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Rapport sur les Comptes Annuels

« RIVAGES PROPRES COTE D'OPALE »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

2 Boulevard Beaucerf - Bâtiment D

62200 BOULOGNE-SUR-MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'Association RIVAGES PROPRES COTE D'OPALE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association RIVAGES PROPRES COTE D'OPALE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association RIVAGES PROPRES COTE D'OPALE à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et de la mise en place des fonds dédiés exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

6. Information résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association RIVAGES PROPRES COTE D'OPALE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Martin-Boulogne,
Le 10 Juin 2026

EXPERIAL CONSEIL

*Société de Commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France*

Laurent FLAHAUT,



Paul GARENAUX,



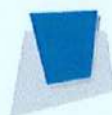
ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Comptes Annuels

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 320	4 320		
	Autres immobilisations incorporelles	12 198	12 198		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	487 091	130 899	356 192	382 982
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	210 612	164 057	46 555	69 365
	Autres immobilisations corporelles	665 288	512 771	152 517	137 241
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				169
	Autres titres immobilisés				3 000
	Prêts	3 000	3 000		1 033
	Autres immobilisations financières	2 033		2 033	
TOTAL (II)		1 384 542	827 244	557 298	593 791
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	495 633		495 633	701 001
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	40 396		40 396	8 847
	Charges constatées d'avance	21 128		21 128	19 885
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	680 073		680 073	664 981
TOTAL (III)		1 237 231		1 237 231	1 394 713
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 621 773	827 244	1 794 529	1 988 504

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	794 381	783 411
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	57 891	57 891
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	58 143	10 971
	Total des fonds propres (situation nette)	910 415	852 272
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	14 471	28 338
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	14 471	28 338
	Total des fonds propres	924 886	880 611
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	113 606	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	113 606	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	114 590	80 047
	Total des provisions	114 590	80 047
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	258 059	285 988
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 857	137 317
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	254 936	234 494
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22 487	11 054
	Produits constatés d'avance	108	358 993
	Total des dettes (1)	641 447	1 027 846
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 794 529	1 988 504
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	399 018	769 787
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	160	180
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	8 883	14 730
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	743 505	546 631
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	3 088 041	2 951 269
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	1 250	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		31 253
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 588	
	Autres produits	11 323	
Total des produits d'exploitation		3 854 750	3 544 063
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	731 582	683 902
	Aides financières	169	
	Impôts, taxes et versements assimilés	54 636	58 608
	Salaires	2 372 997	2 284 457
	Cotisations sociales	353 579	357 814
	Dotation aux amortissements et dépréciations	132 333	143 047
	Dotation aux provisions	34 543	7 476
	Reports en fonds dédiés	113 606	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	161	16
Total des charges d'exploitation		3 793 606	3 535 320
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 144	8 743

Compte de Résultat ^{2/2}

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			61 144	8 743
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		2 983	2 467
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			2 983	2 467
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 000	
	Intérêts et charges assimilées		2 984	3 295
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			5 984	3 295
RESULTAT FINANCIER			(3 001)	(828)
RESULTAT COURANT avant impôts			58 143	7 915
	Produits exceptionnels			34 022
	Charges exceptionnelles			30 966
RESULTAT EXCEPTIONNEL				3 056
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			3 857 733	3 580 552
TOTAL DES CHARGES			3 799 590	3 569 581
EXCEDENT ou DEFICIT			58 143	10 971
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 794 529 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **3 857 733 euros**
 - un total charges de **3 799 590 euros**
 - dégage un résultat de **58 143 euros**

L'exercice considéré :

- débute le : **01/01/2025**
- finit le : **31/12/2025**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration de l' **Association RIVAGES PROPRES**.

Règles et Méthodes Comptables

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 794 529 euros.

Le résultat net comptable est de 58 143 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 14 Avril 2026 par le Conseil d'Administration.

Présentation de l'entité

RIVAGES PROPRES COTE D'OPALE

Forme juridique : Association loi 1901

Date de création de la structure : 15 juillet 1991

Numéro de Siret : 383 221 264 00054

Code NAF /APE : 8130Z

Convention collective (Intitulé) : Entreprises du paysage

Adresse du siège social :

2 bd Beaucerf, bât. D cour de la Sernam, 62200 BOULOGNE-SUR-MER

Annexes :

Forum Jean-Noël (activité CYCLECO), pont Marguet, 62200 BOULOGNE-SUR-MER

Hangar de stockage : 11 impasse Quéhen, 62200 BOULOGNE-SUR-MER

Rivages Propres est un Ateliers Chantiers d'Insertion ; les ACI proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Description de l'objet social de l'activité

Les supports d'activités :

Rivages Propres intervient dans des travaux d'entretien, de restauration et d'aménagement :

Plages,

Milieus dunaires,

Cours d'eau,

Coteaux calcaires,

Milieus forestiers,

Règles et Méthodes Comptables

Zones humides,
Sentiers de randonnées,
Espaces verts et voiries.

Rivages Propres intervient dans des travaux de restauration du patrimoine bâti :

Remparts de Boulogne-sur-Mer
Second œuvre

Rivages Propres intervient dans des travaux de menuiserie :

Fabrication et pose d'ouvrages bois

Rivages Propres assure la promotion et le développement de la mobilité douce :

Location,
Animation,
Réemploi,
Vente,
Réparations.

Territoire d'intervention : l'Arrondissement Boulonnais, constitué des communes des 3 EPCI (Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté de Communes Desvres-Samer, Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps).

Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général.

Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N 1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

Mise en place des fonds dédiés

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association a modifié le traitement comptable des ressources affectées à des projets définis n'ayant pas encore été entièrement consommées à la clôture de l'exercice.

Jusqu'au 31 décembre 2024, ces ressources faisaient l'objet d'une comptabilisation en produits constatés d'avance. À compter de l'exercice 2025, et afin de se conformer aux dispositions applicables aux organismes sans but lucratif ainsi qu'au principe de rattachement des ressources affectées à leur emploi effectif, les sommes concernées sont désormais comptabilisées en fonds dédiés.

Règles et Méthodes Comptables

Cette évolution de présentation a pour conséquence une diminution du poste « Produits constatés d'avance » au passif du bilan au 31 décembre 2025, les montants correspondants étant désormais présentés au sein du poste « Fonds dédiés ».

Ce changement de méthode n'a pas d'incidence sur la situation nette de l'association ni sur le résultat de l'exercice ; il affecte uniquement la présentation des passifs dans les états financiers.

Principes, règles et méthodes comptables

- Méthode générale :

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC n°2022-06 relatif au plan comptable général et au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris des droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats :

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

L'association appelle des cotisations auprès de ses membres. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Le fait générateur étant alors l'encaissement.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	16 883				365	16 518
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 883				365	16 518
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	438 382					438 382
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	48 709					48 709
	Instal technique, matériel outillage industriels	207 324		10 476		7 188	210 612
	Instal., agencement, aménagement divers	86 305		1 346			87 650
	Matériel de transport	452 049		78 488		21 670	508 867
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	61 541		8 240		1 010	68 770
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 294 310		98 549		29 868	1 362 991
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	169				169	
	Prêts et autres immobilisations financières	4 033		1 000			5 033
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 202		1 000		169	5 033
TOTAL		1 315 396		99 549		30 403	1 384 542

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			16 883		365	16 518
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			16 883		365	16 518
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			85 180	21 919		107 099
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			18 929	4 871		23 800
	Instal technique, matériel outillage industriels			137 959	33 286	7 188	164 057
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			45 537	9 002		54 539
	Matériel de transport			359 533	59 373	21 670	397 237
	Matériel de bureau, mobilier			57 583	3 882	470	60 995
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				704 722	132 333	29 329	807 726
TOTAL				721 605	132 333	29 694	824 244

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	80 047	19 543		99 590
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Autres		15 000		15 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 047	34 543		114 590
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		3 000		3 000
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		3 000		3 000
TOTAL GENERAL		80 047	37 543		117 590
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			34 543 3 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	3 000		3 000
	Autres immobilisations financières	2 033		2 033
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	495 633	495 633	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 505	2 505	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	37 892	37 892	
	Charges constatées d'avance	21 128	21 128	
	TOTAL DES CREANCES	562 191	557 158	5 033
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	258 059	15 630	80 777	161 652
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	105 857	105 857		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	104 505	104 505		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 798	133 798		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 632	16 632		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	22 487	22 487		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	108	108		
	TOTAL DES DETTES	641 447	399 018	80 777	161 652
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	27 929			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	783 411		10 971		794 381
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	57 891				57 891
Autres réserves					
Report à nouveau		10 971	(10 971)		
Excédent ou déficit de l'exercice	10 971	(10 971)	58 143		58 143
Situation nette	852 272		58 143		910 415
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	28 338		1 766	15 634	14 471
Provisions réglementées					
TOTAL	880 611		59 908	15 634	924 886

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
RAMASSAGE DES DECHETS 1 EQUIPE		96 792	29 231			67 561	
RAMASSAGE DES DECHETS ENCADRA		27 000	4 611			22 389	
RAMASSAGE DES DECHETS 2 EQUIPES		321 589	297 933			23 656	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		445 381	331 775			113 606	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			21 128
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - EXPLOITATION		21 128	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			21 128

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION NAUSICAA LLD		108	108
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			108

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Privilège du Prêteur (Rang1) - Emprunt Impasse QUEHEN	258 059	
	258 059	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	258 059	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		90
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		12
	Cadres et ingénieurs		3
	Autres catégories		
	TOTAL		106

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

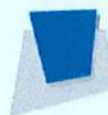
Annexe libre

DETAIL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION PAR ORIGINE

ORIGINES	TRAVAUX	MONTANT
ETAT	Embauche CDDI - Embauche Adultes Relais - Flux migratoires	1 618 770 €
CAB	Berges - Rando - Soutien aux ACI	163 799 €
BOULOGNE-SUR-MER	Remparts – Espaces verts - Propreté Urbaine	110 959 €
CCDS	Rando	15 686 €
CEN	Entretien des espaces naturels	49 052 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aide à l'encadrement ACI Chantiers permanents- Remparts-OGS (entretien des espaces naturels-maintenance parc vélos)	552 083 €
FRANCE TRAVAIL	Embauche emplois francs - POEI	4 500 €
MAIRIE EQUIHEN-PLAGE	Subvention	160 €
PNR	Entretien des espaces naturels	246 095 €
Pas-de-Calais-Habitat	Rénovation logements	39 538 €
PNM	Entretien des espaces naturels	16 395 €
SEPD	Entretien et nettoyage du port	84 808 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	Subvention financement matériel / AGEFIPH / FDI	15 633 €

Annexe libre

Mairie de Saint-Martin	Entretien des espaces verts	75 647 €
SYMSAGEB	Entretien Liane-Wimereux-Slack	88 844 €
Mairie de Wimille	Entretien du Denacre	6 072 €
TOTAL		3 088 041 €



Rapport Spécial



« RIVAGES PROPRES COTE D'OPALE »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

2 Boulevard Beaucerf - Bâtiment D

62200 BOULOGNE-SUR-MER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'Association RIVAGES PROPRES COTE D'OPALE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS PASSEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint-Martin-Boulogne,
Le 10 Juin 2026

EXPERIAL CONSEIL
Société de Commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

Laurent FLAHAUT,

A blue ink signature of Laurent FLAHAUT, consisting of a stylized 'L' and 'F' intertwined.

Paul GARENAUX,

A blue ink signature of Paul GARENAUX, featuring a large, sweeping 'P' and 'G'.